

N°2024/45

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>-----</i> SEANCE DU 09/12/2024 <i>-----</i>	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 20</p> <p>Date de la Convocation : 04/12/2024</p> <p>OBJET : PROLONGATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET PVD</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><u>PRESENTS :</u> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</u> Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</u> Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Nicolas CAPY</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal, lors de sa réunion du 8 juin 2021, a approuvé la création d'un poste de Chef de projet Petite Ville de Demain sous forme de contrat de projet pour une durée de trois ans.

Il est également rappelé que ce poste est co-financé à hauteur de 75% par l'ANCT et/ou la banque des territoires. Ces co-financements possibles sur la durée du programme « Petites Villes de Demain » sont à renouveler tous les ans.

Monsieur le Maire rappelle également que le premier agent contractuel chef de projet PVD, arrivé au sein de la commune d'Auxi-le-Château, le 21 février 2022, avait présenté sa démission et quitté les effectifs le 31 octobre 2022.

Il précise que le Conseil municipal avait approuvé, par délibération n°2022-43, le renouvellement de la durée de 3 ans du contrat de projet chef de projet « Petites Villes de Demain » précédemment créé sous réserve de l'obtention annuelle des co-financements dédiés pour ce poste. Dans cette délibération la prolongation de demande de financement auprès de l'ANCT et/ou la banque des territoires était sous-entendue.

Aussi, Monsieur le Maire propose de renouveler explicitement la demande de co-financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain sur toute la durée du programme PVD.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la prolongation, auprès de l'ANCT et/ou la banque des territoires, de la demande de co-financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75% jusqu'au terme du programme PVD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 09/12/2024

Le Maire,



Henri DEJONGHE